

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA LOIRE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
30	21	30
Date de la convocation		
14/03/2025		
Date d'affichage		
14/03/2025		

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**
du Conseil de la COMMUNAUTE DE
COMMUNES du
"PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE"
Séance du **jeudi 27 Mars 2025 (20h)**
À SAINT-SYMPHORIEN DE LAY
L'an deux mil vingt cinq
et le vingt sept Mars à vingt heures

Le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CAPITAN, Président.

Etaient présents : MUZEL Bruno (Chirassimont), CAPITAN Jean-Paul (Cordelle), NEYRAND Jean-François (Fourneaux), GIRAUD Jean-Marc (Lay), FOURNEL Béatrice (Machézal), GIVRE Dominique (Neaux), DAVID Blandine, DOTTO Luc, ROFFAT Hubert (Neulise), BRUN Charles (Pradines), DAUVERGNE Jean-François, LAIADI Benabdallah (Régny), REULIER Serge (St Cyr de Favières), , COQUARD Romain, GIRAUD Stéphanie, GRIVOT Vincent, (St Just la Pendue), GEAY Dominique, MARTEIL Frédéric (St Symphorien de Lay), PINEL Yves (St Priest la Roche), CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins), BERT Pascal (Vendranges)

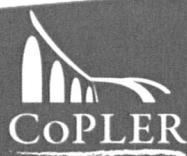
Excusés ayant donné pouvoir : CHATRE Philippe (Cordelle) a donné pouvoir à CAPITAN Jean-Paul (Cordelle), GERVAIS Christian (Croizet/Gand) a donné pouvoir à GIRAUD Jean-Marc (Lay), FESSY Véronique (Pradines) a donné pouvoir à BRUN Charles (Pradines), MONTEL Fabienne (Régny) a donné pouvoir à LAIADI Benabdallah (Régny), GIRARDIN Jean-Michel (St Cyr de Favières) a donné pouvoir à Serge REULIER (St Cyr de Favières), PRAST Lionel (St Just la Pendue) a donné pouvoir à COQUARD Romain (St Just la Pendue), DADOLLE Aurélien (St Symphorien de Lay) a donné pouvoir à MARTEIL Frédéric (St Symphorien de Lay), PIZAY Séverine (St Symphorien de Lay) a donné pouvoir à GEAY Dominique (St Symphorien de Lay), BROSSETTE Maryline (St Victor sur Rhins) a donné pouvoir à CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins)

Excusés : JUSSELME Jean-Paul (Chirassimont), PERRIN Gérald (St Priest la Roche)

Délibération : 2025-030-CC

OBJET : Budget Primitif 2025 – Budget PROPRETE

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône



44, rue de la Tête Noire 42470 Saint Symphorien de Lay

Tél. : 04 77 62 77 62 Fax : 04 77 62 77 63

copler@copler.fr - www.copler.fr

Délibération : 2025-030-CC

OBJET : Budget Primitif 2025 – Budget PROPRETE

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-21 et suivants, L.5214-23 et suivants, L.1612-1 et suivants, L.2311-1 à L.3321-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 1993 portant création de la Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2021 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône ;

VU l'instruction comptable M57 applicable aux EPCI,

Vu la tenue du débat d'orientation budgétaire au conseil communautaire du 6 février 2025,

VU la délibération 2025-013-CC du 27 mars 2025 portant adoption du Compte Financier Unique de 2024,

VU la délibération 2025-020-CC du 27 mars 2025 portant affectation du résultat 2024,

VU l'avis du bureau en date du 13 mars 2025,

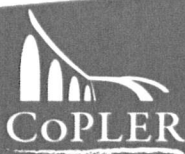
Considérant que le projet de budget 2025 tient compte des orientations proposées lors du débat d'orientations budgétaires ;

Ceci étant exposé :

Il est précisé d'une part que le budget primitif 2025 prend en compte les reports de résultats 2024 et d'autre part, que l'assemblée délibérante vote le présent budget par chapitre au niveau de la section de fonctionnement.

La section d'investissement est votée par opération d'équipement.

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône



44, rue de la Tête Noire 42470 Saint Symphorien de Lay

Tél. : 04 77 62 77 62 Fax : 04 77 62 77 63

copler@copler.fr - www.copler.fr

Délibération : 2025-030-CC**OBJET : Budget Primitif 2025 – Budget PROPRETE**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire adopte le budget primitif comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	355 182,87	318 877,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	27 408,00	100 000,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 36 286,13	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		418 877,00	418 877,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	2 310 842,00	1 900 112,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 410 729,93
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		2 310 842,00	2 310 841,93

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Fait à Saint-Symphorien de Lay,
Le 27/03/2025

Le secrétaire de séance,

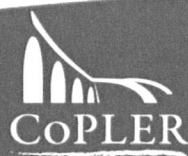
Timothée CRIONAY



Le Président,

Jean-Paul CAPITAN

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône



44, rue de la Tête Noire 42470 Saint Symphorien de Lay

Tél. : 04 77 62 77 62 Fax : 04 77 62 77 63

copler@copler.fr - www.copler.fr